

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 06-07-2016

M.B. 22-09-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Vu la proposition de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique de changer son représentant au sein du conseil d'administration;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, les mots «M. Daniel CHAVEE (Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg, Pôle de Namur, Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Mme Brigitte CHANOINE (Haute Ecole ICHEC-ISC Saint-Louis-ISFSC, Pôle de Bruxelles, Réseau libre)».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 30 juin 2016.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 juillet 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-C. MARCOURT